

Lausanne, le 12 janvier 2011

Engagement d'enseignant-e-s retraité-e-s au DFJC

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

Nous nous référons à votre courrier du 17 décembre 2010 qui a retenu notre meilleure attention.

Nous sommes heureux de constater que la SPV salue la décision du Conseil d'Etat consistant à formaliser le réengagement d'enseignants retraités.

En revanche, vous êtes dubitatifs devant les modalités qui ont été prévues par le Conseil d'Etat.

Le système voulu a pour objectif d'éviter qu'un retraité, par définition sans activité rémunérée, dispose d'un revenu plus important que du temps où il était actif. Nous pensons que vous pouvez parfaitement comprendre cette approche. Pour ce qui concerne le taux d'activité, il est probablement prématuré de se prononcer. Le Conseil d'Etat accepte parfaitement la possibilité de prendre en considération l'année civile complète ce qui permettrait d'aller au delà des taux d'activité que vous mentionnez.

Quoi qu'il en soit, le système devra être jugé après quelques mois d'expérience pour savoir dans quelle mesure les critères et les modalités choisis nécessitent ou non d'être revisités.

Pour ce qui concerne la question des rentiers de la CPEV, le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit essentiellement de cette catégorie de population qui est concernée. Si d'autres personnes que ceux affiliés à la CPEV devaient l'être, il va de soi que les mêmes critères seront appliqués.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur Pascal Broulis



Président de la DCERH

Madame Anne-Catherine Lyon



Membre de la DCERH